Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis avant réalisation de travaux

Numéro de dossier : **17/AM/034 Ind A**
Dates du repérage : 06/09/2017 ; 25/10/2017 ; 03/01/2018 ; 10/01/2018

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du code du travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013 et conformément aux articles R4412-61 à R4412-65, R4412-97 du Code du Travail et L541-1 à L541-8 du Code de l'Environnement.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue : ..... **École maternelle les Sonatines** **2 rue Mozart** Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété** Code postal, ville : . **57300 HAGONDANGE** **Références cadastrales non communiquées**
Périmètre de repérage :	..... **Sanitaires, circulation, fenêtres, toitures, façades extérieures**
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	.... **Autres** ..... **< 1997**

Le propriétaire et le donneur d'ordre	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom **:** ... **Ville d'Hagondange** Adresse : ..... **Mairie** **Place Jean Burger** **57300 HAGONDANGE**
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... **Ville d'Hagondange - Monsieur Nicolas GUZZO** Adresse : ..... **Mairie - Services techniques** **Place Jean Burger** **57300 HAGONDANGE**

Le(s) signataire(s)				
	NOM Prénom	**Fonction**	**Organisme certification**	**Détail de la certification**
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ---------- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	BEHMENBURG Stéphane	Opérateur de repérage	DEKRA Certification 3/5 avenue Garlande 92220 BAGNEUX	Obtention : 25/02/2014 Échéance : 24/02/2019 N° de certification : DTI2520
Raison sociale de l'entreprise : **SATM** (Numéro SIRET : **342 592 854 00034)** Adresse : **101 route de Thionville - ZA Jacques VELERS, 57300 AY SUR MOSELLE** Désignation de la compagnie d'assurance : **CAM btp** Numéro de police et date de validité : **1-220203 / 30.06.2018**				

Le rapport de repérage
Date d'émission du rapport de repérage : 29/01/2018, remis au propriétaire le 29/01/2018
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 60 pages

Sommaire

1 Les conclusions
2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3 La mission de repérage
3.1 L'objet de la mission
3.2 Le cadre de la mission
3.2.1 L'intitulé de la mission
3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
3.2.3 L'objectif de la mission
3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
4 Conditions de réalisation du repérage
4.1 Bilan de l'analyse documentaire
4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
4.4 Plan et procédures de prélèvements
5 Résultats détaillés du repérage
5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
5.4 Liste des zones et présenté par catégorie
5.5 Récapitulatif zone par zone
6 Signatures
7 Annexes

1. – Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits contenant de l'amiante <u>après analyse en laboratoire</u> :
Plinthe carrelage + colle (Sanitaires)
Faïence murale + colle (Sanitaires)
Bardeaux bitumineux sur bandeau couverture (Façades arrières)
Colle et ragréage sous carrelage (Circulation)

- des matériaux et produits contenant de l'amiante <u>sur jugement de l'opérateur</u> :
Plaque ondulées en fibres-ciment (Couverture bâtiment principal (Fibro-ciment))

- des matériaux et produits ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :
Carrelage de sol + colle (Sanitaires)
Enduit + peinture (Sanitaires)
Plaque de plâtre cartonnée (Circulation)
Joint mousse entre paroi en verre ondulé et châssis bois (Circulation)
Joint intérieur entre fenêtre et couvre-joint (Menuiseries extérieures)
Peinture (Grise) (Façade avant)
Peinture (Bleu clair) (Façade avant)
Peinture (Beige) (Façade avant)
Peinture (Bleu clair) (Façades arrières)
Joint d'étanchéité entre fenêtre et ébrasement (Menuiseries extérieures)
Complexe d'étanchéité (Couches supérieures) (Couverture salle d'activités (Étanchéité))
Complexe d'étanchéité (Couches inférieures) (Couverture salle d'activités (Étanchéité))
Isolant sous complexe d'étanchéité + colle (Couverture salle d'activités (Étanchéité))
Colle et ragréage sous carrelage (Sanitaires)

De plus, il est rappelé que les conclusions du rapport amiante ICL n° A-547/11/2004/003 daté du 29/11/2004 sont :
- Les revêtements de sol (Dalles vinyliques + colle) contiennent de l'amiante (Salles de classe + bureau Directrice + Salle d'activités)

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est
Adresse : ..... 20 rue du Kochersberg, CS 50047 67701 Saverne Cedex1
Numéro de l'accréditation Cofrac : 1-1751

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article R. 1334-19 du code de la construction et de l'habitation prévoit que « Les propriétaires des immeubles bâtis mentionnés à l'article R. 1334-14 font réaliser, préalablement à la démolition de ces immeubles, un repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante ».
Conjointement, l'article L4531-1 du code du travail prévoit au titre de l'évaluation des risques que le maître d'ouvrage, doit réaliser un repérage de tout agent cancérogène portant sur les matériaux susceptibles d'en contenir et qui doivent faire l'objet de travaux. Cette mission est soumise aux obligations relatives aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (articles R 4412-97 à 113 et R 4412-139 et suivants du code du travail)
La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»
Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 13-9 du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste C) et par la norme NFX 46-020.

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini par la liste C de l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017

Extrait de l'annexe 13.9 (liste C) du Code de la santé publique modifié (liste non exhaustive)

Composant de la construction	*Partie du composant à vérifier ou à sonder*
	1. Toiture et étanchéité
Plaques ondulées	Plaques en fibres-ciment
Ardoises	Ardoises composites
	Ardoises fibres-ciment
Eléments ponctuels	Conduits de cheminée
	Conduits de ventilation
	Conduits d'évacuation d'eau
Revêtements bitumineux d'étanchéité	Bardeaux d'asphalte
	Bardeaux bitume ("shingle")
	Pare-vapeur
	Revêtements
	Colles
Accessoires de toitures	Rivets
	Faîtages
	Closoirs
	2. Façades
Panneaux sandwichs	Plaques
	Joints d'assemblage
	Tresses

Bardages	Plaques fibres-ciment
	Bacs fibres-ciment
	Ardoises fibres-ciment
	Isolants sous bardages
Appuis de fenêtres	Eléments fibres-ciment
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons	Flocages
	Enduits projetés
	Revêtements durs (plaques planes fibres-ciment)
	Joints de dilatation
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages
	Enduits projetés
	Joints de dilatation
	Entourage de poteaux (carton)
	Entourage de poteaux (fibres-ciment)
	Entourage de poteaux (matériau sandwich)
	Entourage de poteaux (carton+plâtre)
	Peintures intumescentes
Cloisons légères ou préfabriquées	Panneaux de cloisons
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (tresses)
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (carton)
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (fibres-ciment)
Gaines et coffres verticaux	Flocages
	Enduits projetés coupe-feu
	Enduits lissés coupe-feu
	Enduits talochés coupe-feu
	Panneaux
Portes coupe-feu, portes pare-flammes	Vantaux
	Joints
4. Plafonds et faux-plafonds	
Plafonds	Flocages
	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
	Coffrages perdus (carton-amiante)
	Coffrages perdus (fibres-ciment)
	Coffrages perdus (composites)
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)	Flocages
	Enduits projetés
	Peintures intumescentes
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies
	Jonctions avec la façade
	Calfeutrements
	Joints de dilatation
Gaines et coffres horizontaux	Flocages
	Enduits projetés
	Panneaux
	Jonction entre panneaux
Faux-plafonds	Panneaux
	Plaques
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Dalles plastiques
	Colles bitumineuses
	Revêtement plastique avec sous-couche
	Chape maigre
	Calfeutrement des passages de conduits
	Revêtement bitumineux des fondations
Revêtements de murs	Sous-couche des tissus muraux
	Revêtements durs (plaques de menuiseries)
	Revêtements durs (fibres-ciment)
	Colles des carrelages
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides)	Calorifugeages
	Enveloppes de calorifuges
	Conduits fibres-ciment
Conduits de vapeur, fumée, échappement	Conduits fibres-ciment
	joints entre éléments
	Mastics
	Tresses
	Manchons
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Vide-ordures	Conduit fibres-ciment
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes et cloisons palières	Portes palières
	Cloisons palières
Trémie	Flocages
	Bourres
	Jonction murs / plancher
	Joints mousse
Machinerie	Flocages
	Bourres
	Jonction murs / plancher
	Joints mousse

8. Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes…..	Bourres
	Tresses
	Joints
	Calorifugeages
	Peintures anti-condensation
	Plaques isolantes internes
	Plaques isolantes externes
	Tissu amiante
9. Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries…	Bourres
	Tresses
	Joints
	Calorifugeages
	Peintures anti-condensation
	Plaques isolantes
	Tissu amiante
	Freins
	Embrayages
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus	Eléments fibres-ciment

Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 (liste non exhaustive)

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
	Éléments associés aux façades
3 - Parois verticales intérieures	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
4 - Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
5 - Planchers et planchers techniques	Revêtements de sols
6 - Conduits et accessoires intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Portes et cloisons palières
	parois des équipements
	Matériels en machinerie
8 - Équipements divers et accessoires	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs électriques
	fusibles à broche
	canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
9 - Fondations et soubassements	Étanchéité des murs enterrés
	Parois verticales et horizontales enterrées
	Conduits et fourreaux
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	Conduits, Siphons
	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 *Le périmètre de repérage effectif*

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des travaux :

Remplacement de la couverture en fibro-ciment du bâtiment principal
Réfection de l'étanchéité de la couverture de la salle d'activité
Remplacement des menuiseries extérieures
Mise en œuvre d'une isolation thermique extérieure
Rénovation des sanitaires
Rénovation du faux-plafond plâtre et du sol de la circulation

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Sanitaires,
Circulation,
Façade avant,
Façades arrières,
Couverture bâtiment principal (Fibro-ciment),
Couverture salle d'activités (Étanchéité),
Menuiseries extérieures

Localisation	Description
Néant	-

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Rapport amiante ICL n° A-547/11/2004/003 daté du 29/11/2004
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :
Les conclusions du rapport amiante ICL n° A-547/11/2004/003 daté du 29/11/2004 sont :
- Les revêtements de sol (Dalles vinyliques + colle) contiennent de l'amiante (Salles de classe + bureau Directrice + Salle d'activités)
- Les joints de brides dans la chaufferie sont susceptibles de contenir de l'amiante
- La toiture fibro-ciment contient de l'amiante
- Le bandeau en bardeaux bitumineux, en périphérique de la de la toiture de la Salle d'activité, est susceptible de contenir de l'amiante

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 26/04/2017

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux :	06/09/2017	; 25/10/2017	; 03/01/2018	; 10/01/2018
Heure d'arrivée :	15h00	; 14h00	; 14h00	; 14h30
Durée du repérage :	2h00	; 0h30	; 0h15	; 0h15

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Monsieur Nicolas GUZZO

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables	X		

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.0 Liste des matériaux reconnus visuellement

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Sanitaires	Identifiant: M001-P001 Description: Carrelage de sol + colle	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M002-P002 Description: Plinthe carrelage + colle	Attention amiante! Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état	Voir les Mesures d'ordre général – Obligations réglementaires et selon cas, prévoir la dépose et l'évacuation des matériaux amiantés par un professionnel du désamiantage
	Identifiant: M003-P003 Description: Faïence murale + colle	Attention amiante! Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état	Voir les Mesures d'ordre général – Obligations réglementaires et selon cas, prévoir la dépose et l'évacuation des matériaux amiantés par un professionnel du désamiantage
	Identifiant: M004-P004 Description: Enduit + peinture	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Circulation	Identifiant: M005-P005 Description: Plaque de plâtre cartonnée	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M006-P006 Description: Joint mousse entre paroi en verre ondulé et châssi bois	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Menuiseries extérieures	Identifiant: M007-P007 Description: Joint intérieur entre fenêtre et couvre-joint	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Façade avant	Identifiant: M008-P008 Description: Peinture (Grise)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M009-P009 Description: Peinture (Bleu clair)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M010-P010 Description: Peinture (Beige)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Façades arrières	Identifiant: M011-P011 Description: Peinture (Bleu clair)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Menuiseries extérieures	Identifiant: M012-P012 Description: Joint d'étanchéité entre fenêtre et ébrasement	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Façades arrières	Identifiant: M013-P013 Description: Bardeaux bitumineux sur bandeau couverture	Attention amiante! Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état	Voir les Mesures d'ordre général – Obligations réglementaires et selon cas, prévoir la dépose et l'évacuation des matériaux amiantés par un professionnel du désamiantage
Couverture salle d'activités (Étanchéité)	Identifiant: M014-P014 Description: Complexe d'étanchéité (Couches supérieures)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
	Identifiant: M015-P015 Description: Complexe d'étanchéité (Couches inférieures)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M016-P016 Description: Isolant sous complexe d'étanchéité + colle	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Couverture bâtiment principal (Fibro-ciment)	Identifiant: M017 Description: Plaque ondulées en fibres-ciment	Attention amiante! Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	Bon état	Voir les Mesures d'ordre général – Obligations réglementaires et selon cas, prévoir la dépose et l'évacuation des matériaux amiantés par un professionnel du désamiantage
Circulation	Identifiant: M018-P017 Description: Colle et ragréage sous carrelage	Attention amiante! Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état	Voir les Mesures d'ordre général – Obligations réglementaires et selon cas, prévoir la dépose et l'évacuation des matériaux amiantés par un professionnel du désamiantage
Sanitaires	Identifiant: M001-P018 Description: Colle et ragréage sous carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation et préconisations	Photo
Sanitaires	Identifiant: M002-P002 Description: Plinthe carrelage + colle	Attention amiante! Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état **Préconisation :** Voir les Mesures d'ordre général – Obligations réglementaires et selon cas, prévoir la dépose et l'évacuation des matériaux amiantés par un professionnel du désamiantage	
	Identifiant: M003-P003 Description: Faïence murale + colle	Attention amiante! Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état **Préconisation :** Voir les Mesures d'ordre général – Obligations réglementaires et selon cas, prévoir la dépose et l'évacuation des matériaux amiantés par un professionnel du désamiantage	
Façades arrières	Identifiant: M013-P013 Description: Bardeaux bitumineux sur bandeau couverture	Attention amiante! Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état **Préconisation :** Voir les Mesures d'ordre général – Obligations réglementaires et selon cas, prévoir la dépose et l'évacuation des matériaux amiantés par un professionnel du désamiantage	

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation et préconisations	Photo
Couverture bâtiment principal (Fibro-ciment)	Identifiant: M017 Description: Plaque ondulées en fibres-ciment	Attention amiante! Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	Bon état **Préconisation :** Voir les Mesures d'ordre général – Obligations réglementaires et selon cas, prévoir la dépose et l'évacuation des matériaux amiantés par un professionnel du désamiantage	
Circulation	Identifiant: M018-P017 Description: Colle et ragréage sous carrelage	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état **Préconisation :** Voir les Mesures d'ordre général – Obligations réglementaires et selon cas, prévoir la dépose et l'évacuation des matériaux amiantés par un professionnel du désamiantage	

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description	Photo
Sanitaires	Identifiant: M001-P001 Description: Carrelage de sol + colle	
Sanitaires	Identifiant: M004-P004 Description: Enduit + peinture	
Circulation	Identifiant: M005-P005 Description: Plaque de plâtre cartonnée	
	Identifiant: M006-P006 Description: Joint mousse entre paroi en verre ondulé et châssi bois	

Localisation	Identifiant + Description	Photo
Menuiseries extérieures	Identifiant: M007-P007 Description: Joint intérieur entre fenêtre et couvre-joint	
Façade avant	Identifiant: M008-P008 Description: Peinture (Grise)	
	Identifiant: M009-P009 Description: Peinture (Bleu clair)	
	Identifiant: M010-P010 Description: Peinture (Beige)	
Façades arrières	Identifiant: M011-P011 Description: Peinture (Bleu clair)	Pas de photo
Menuiseries extérieures	Identifiant: M012-P012 Description: Joint d'étanchéité entre fenêtre et ébrasement	
Couverture salle d'activités (Étanchéité)	Identifiant: M014-P014 Description: Complexe d'étanchéité (Couches supérieures)	

Localisation	Identifiant + Description	Photo
	Identifiant: M015-P015 Description: Complexe d'étanchéité (Couches inférieures)	
	Identifiant: M016-P016 Description: Isolant sous complexe d'étanchéité + colle	
Sanitaires	Identifiant: M001-P018 Description: Colle et réagréage sous carrelage	

5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

5.4 Liste des zones, présentée par catégorie

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

M014 : Complexe asphalté						
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités (Plaques ondulées et planes)					**Pièces : Couverture salle d'activités (Étanchéité)**	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Couverture salle d'activités (Étanchéité)	1	Identifiant: M014-P014 Description: Complexe d'étanchéité (Couches supérieures)	Oui	absent	P014	

M015 : Complexe asphalté						
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités (Plaques ondulées et planes)					**Pièces : Couverture salle d'activités (Étanchéité)**	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Couverture salle d'activités (Étanchéité)	1	Identifiant: M015-P015 Description: Complexe d'étanchéité (Couches inférieures)	Oui	absent	P015	

M016 : Isolants						
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités (Plaques ondulées et planes)					**Pièces : Couverture salle d'activités (Étanchéité)**	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Couverture salle d'activités (Étanchéité)	1	Identifiant: M016-P016 Description: Isolant sous complexe d'étanchéité + colle	Oui	absent	P016	

M017 : Plaque en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)						
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités (Plaques ondulées et planes)					**Pièces : Couverture bâtiment principal (Fibro-ciment)**	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Toiture	1	Identifiant: M017 Description: Plaque ondulées en fibres-ciment	Aucun prélèvement	Bon état		

2 - Parois verticales extérieures et Façades

M008 : Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés						
2 - Parois verticales extérieures et Façades					**Pièces : Façade avant**	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Façade avant	1	Identifiant: M008-P008 Description: Peinture (Grise)	Oui	absent	P008	

M009 : Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés						
2 - Parois verticales extérieures et Façades					**Pièces : Façade avant**	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Façade avant	1	Identifiant: M009-P009 Description: Peinture (Bleu clair)	Oui	absent	P009	

M010 : Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés						
2 - Parois verticales extérieures et Façades					**Pièces : Façade avant**	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Façade avant	1	Identifiant: M010-P010 Description: Peinture (Beige)	Oui	absent	P010	

M011 : Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés						
2 - Parois verticales extérieures et Façades					**Pièces : Façades arrières**	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Façades arrières	1	Identifiant: M011-P011 Description: Peinture (Bleu clair)	Oui	absent	P011	

M013 : Plaques						
2 - Parois verticales extérieures et Façades					**Pièces : Façades arrières**	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Façades arrières	1	Identifiant: M013-P013 Description: Bardeaux bitumineux sur bandeau couverture	Oui	Bon état	P013	

3 - Parois verticales intérieures

M004 : Peintures (intumescentes, bitumineuses, décoratives)						
3 - Parois verticales intérieures						Pièces : Sanitaires
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Sanitaires	1	Identifiant: M004-P004 Description: Enduit + peinture	Oui	absent	P004	

4 - Plafonds et faux plafonds

M005 : Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés						
4 - Plafonds et faux plafonds						Pièces : Circulation
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Circulation	1	Identifiant: M005-P005 Description: Plaque de plâtre cartonnée	Oui	absent	P005	

5 - Planchers et planchers techniques

M018 : Colle de carrelage						
5 - Planchers et planchers techniques (Revêtements de sols)						Pièces : Circulation
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Circulation	1	Identifiant: M018-P017 Description: Colle et ragréage sous carrelage	Oui : Sol	Bon état	P017	

M001 : Colle de carrelage						
5 - Planchers et planchers techniques (Revêtements de sols)						Pièces : Sanitaires
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Sanitaires	1	Identifiant: M001-P001 Description: Carrelage de sol + colle	Oui	absent	P001	
Sanitaires	1	Identifiant: M001-P018 Description: Colle et réagréage sous carrelage	Oui	absent	P018	

M002 : Colles						
5 - Planchers et planchers techniques (Revêtements de sols)						Pièces : Sanitaires
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Sanitaires	1	Identifiant: M002-P002 Description: Plinthe carrelage + colle	Oui	Bon état	P002	

M003 : Colles des carrelages						
5 - Planchers et planchers techniques (Revêtements de sols)					Pièces : Sanitaires	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Sanitaires	1	Identifiant: M003-P003 Description: Faïence murale + colle	Oui	Bon état	P003	

6 - Conduits et accessoires intérieurs
Sans objet

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques
Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

M006 : Joints						
8 - Équipements divers et accessoires					Pièces : Circulation	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Circulation	1	Identifiant: M006-P006 Description: Joint mousse entre paroi en verre ondulé et châssi bois	Oui	absent	P006	Pas de photo

M007 : Joints						
8 - Équipements divers et accessoires					Pièces : Menuiseries extérieures	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Menuiseries extérieures	1	Identifiant: M007-P007 Description: Joint intérieur entre fenêtre et couvre-joint	Oui	absent	P007	

M012 : Joints						
8 - Équipements divers et accessoires					Pièces : Menuiseries extérieures	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Menuiseries extérieures	1	Identifiant: M012-P012 Description: Joint d'étanchéité entre fenêtre et ébrasement	Oui	absent	P012	

9 - Fondations et soubassements
Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers
Sans objet

11 - Composants Hors norme
Sans objet

5.5 Récapitulatif zone par zone

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Photo
M001	Localisation : Sanitaires Prélèvements : P001; P018 Description : Carrelage de sol + colle; Colle et réagréage sous carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	absent	
M002	Localisation : Sanitaires Prélèvements : P002 Description : Plinthe carrelage + colle	Attention amiante! Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état	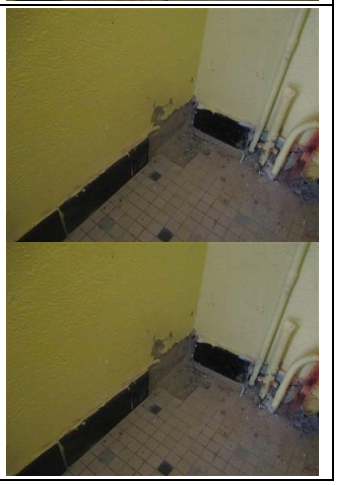

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Photo
M003	Localisation : Sanitaires Prélèvements : P003 Description : Faïence murale + colle	Attention amiante! Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état	
M004	Localisation : Sanitaires Prélèvements : P004 Description : Enduit + peinture	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	absent	
M005	Localisation : Circulation Prélèvements : P005 Description : Plaque de plâtre cartonnée	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	absent	
M006	Localisation : Circulation Prélèvements : P006 Description : Joint mousse entre paroi en verre ondulé et châssis bois	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	absent	Pas de photo

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Photo
M007	Localisation : Menuiseries extérieures Prélèvements : P007 Description : Joint intérieur entre fenêtre et couvre-joint	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	absent	
M008	Localisation : Façade avant Prélèvements : P008 Description : Peinture (Grise)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	absent	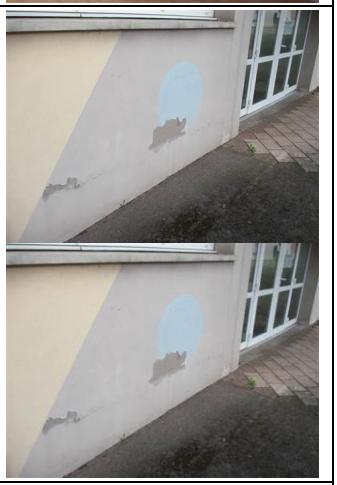
M009	Localisation : Façade avant Prélèvements : P009 Description : Peinture (Bleu clair)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	absent	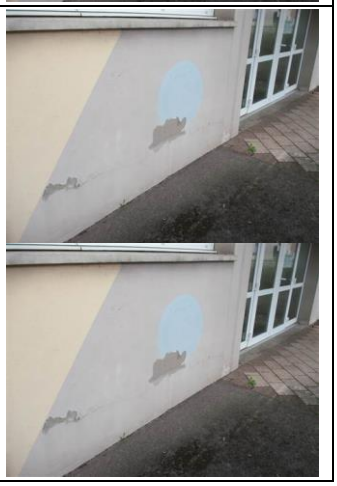

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Photo
M010	Localisation : Façade avant Prélèvements : P010 Description : Peinture (Beige)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	absent	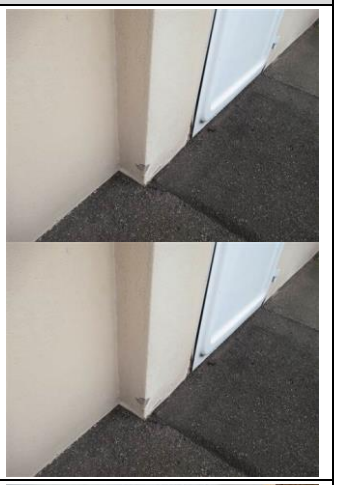
M011	Localisation : Façades arrières Prélèvements : P011 Description : Peinture (Bleu clair)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	absent	
M012	Localisation : Menuiseries extérieures Prélèvements : P012 Description : Joint d'étanchéité entre fenêtre et ébrasement	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	absent	
M013	Localisation : Façades arrières Prélèvements : P013 Description : Bardeaux bitumineux sur bandeau couverture	Attention amiante! Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état	

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Photo
M014	Localisation : Couverture salle d'activités (Étanchéité) Prélèvements : P014 Description : Complexe d'étanchéité (Couches supérieures)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	absent	
M015	Localisation : Couverture salle d'activités (Étanchéité) Prélèvements : P015 Description : Complexe d'étanchéité (Couches inférieures)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	absent	
M016	Localisation : Couverture salle d'activités (Étanchéité) Prélèvements : P016 Description : Isolant sous complexe d'étanchéité + colle	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	absent	

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Photo
M017	Localisation : Couverture bâtiment principal (Fibro-ciment) Prélèvements : Description : Plaque ondulées en fibres-ciment	Attention amiante! Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	Bon état	
M018	Localisation : Circulation Prélèvements : P017 Description : Colle et ragréage sous carrelage	Attention amiante! Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Bon état	

6. – Signatures

Nota : *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification - 3/5 avenue Garlande 92220 BAGNEUX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

Fait à **HAGONDANGE**, le **29/01/2018**

Par : BEHMENBURG Stéphane

Signature du représentant :

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 17/AM/034

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Recommandations générales de sécurité

7.6 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

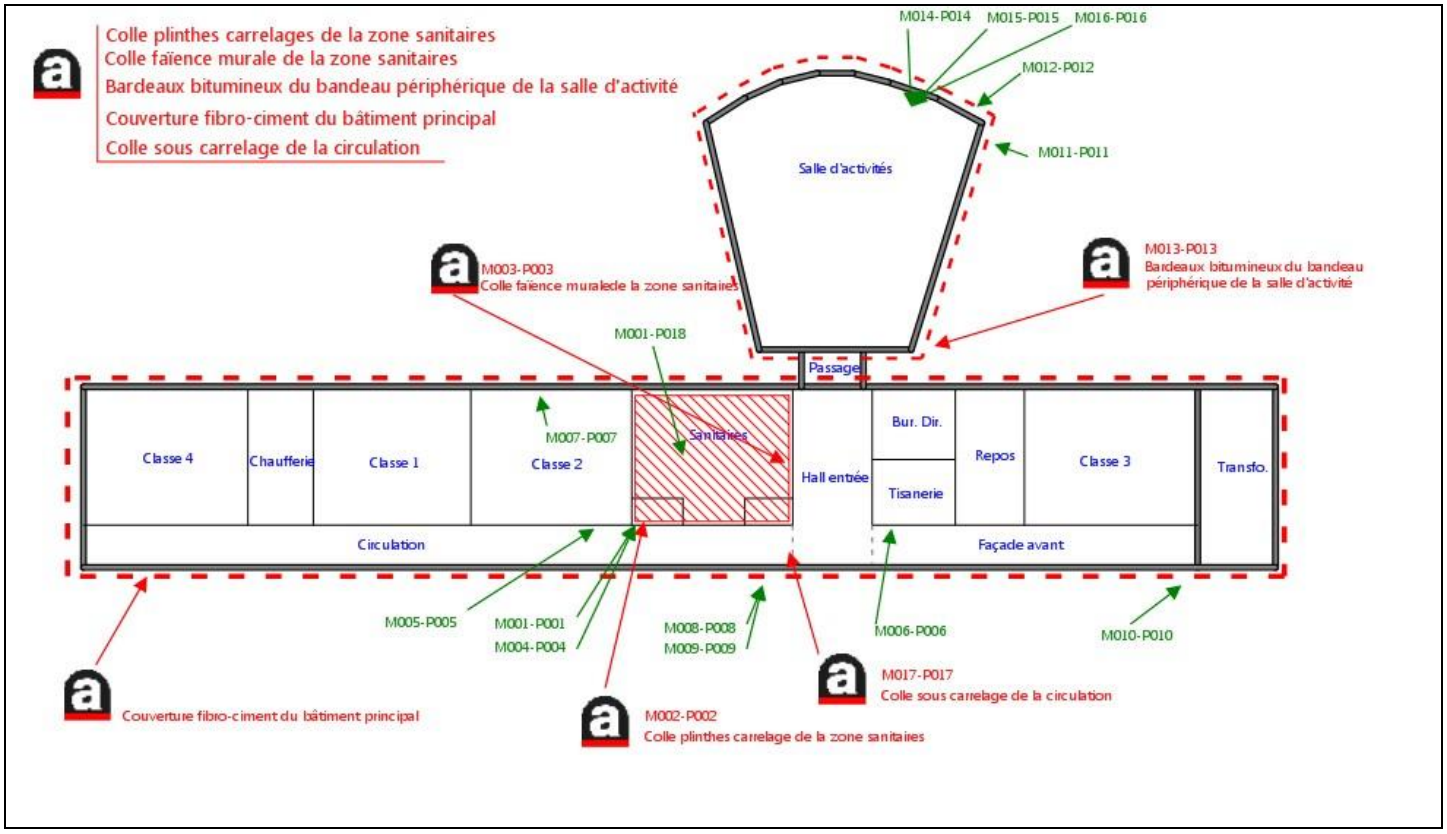

Légende

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage
	Brides		Colle de revêtement
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites

Nom du propriétaire **:**
Ville d'Hagondange
Adresse du bien :
École maternelle les Sonatines
2 rue Mozart
57300
HAGONDANGE

Photos

	Photo n°A001 Localisation : Sanitaires Ouvrage : 5. Planchers et planchers techniques - Revêtements de sol Partie d'ouvrage : Colles Description : Carrelage de sol + colle
	Photo n°A002 Localisation : Sanitaires Ouvrage : 5. Planchers et planchers techniques - Revêtements de sol Partie d'ouvrage : Colles Description : Colle sous plinthe carrelage
	Photo n°A003 Localisation : Sanitaires Ouvrage : 3. Parois verticales intérieures - Revêtement de murs, de poteaux, de cloisons légères ou préfabriquées, de gaines, de coffres et des portes coupe-feu et pare-flamme Partie d'ouvrage : Colles des carrelages Description : Colle sous faïence murale
	Photo n°A004 Localisation : Sanitaires Ouvrage : 3. Parois verticales intérieures - Revêtement de murs, de poteaux, de cloisons légères ou préfabriquées, de gaines, de coffres et des portes coupe-feu et pare-flamme Partie d'ouvrage : Peintures (intumescentes, bitumineuses, décoratives) Description : Enduit + peinture
	Photo n°A005 Localisation : Circulation Ouvrage : 4. Plafonds et faux plafonds - Plafonds Partie d'ouvrage : Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés Description : Plaque de plâtre cartonnée

	Photo n°A006 Localisation : Menuiseries extérieures Ouvrage : 8. Équipements divers et accessoires - Installations autres Partie d'ouvrage : Joints Description : Joint intérieur entre fenêtre et couvre-joint
	Photo n°A007 Localisation : Façade avant Ouvrage : 2. Parois verticales extérieures - Mur et cloisons «en dur» Partie d'ouvrage : Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés Description : Peinture (Grise)
	Photo n°A008 Localisation : Façade avant Ouvrage : 2. Parois verticales extérieures - Mur et cloisons «en dur» Partie d'ouvrage : Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés Description : Peinture (Bleu clair)
	Photo n°A009 Localisation : Façade avant Ouvrage : 2. Parois verticales extérieures - Mur et cloisons «en dur» Partie d'ouvrage : Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés Description : Peinture (Beige)
	Photo n°A010 Localisation : Menuiseries extérieures Ouvrage : 8. Équipements divers et accessoires - Installations autres Partie d'ouvrage : Joints Description : Joint d'étanchéité entre fenêtre et ébrasement

	Attention amiante! Photo n°A011 Localisation : Façades arrières Ouvrage : 2. Parois verticales extérieures - Bardages Partie d'ouvrage : Plaques Description : Bardeaux bitumineux sur bandeau couverture
	Photo n°A012 Localisation : Couverture salle d'activités (Étanchéité) Ouvrage : 1. Toiture, terrasse et étanchéité - Complexe d'étanchéité pour toiture Partie d'ouvrage : Complexe asphalté Description : Complexe d'étanchéité (Couches supérieures)
	Photo n°A013 Localisation : Couverture salle d'activités (Étanchéité) Ouvrage : 1. Toiture, terrasse et étanchéité - Complexe d'étanchéité pour toiture Partie d'ouvrage : Complexe asphalté Description : Complexe d'étanchéité (Couches inférieures)
	Photo n°A014 Localisation : Couverture salle d'activités (Étanchéité) Ouvrage : 1. Toiture, terrasse et étanchéité - Complexe d'étanchéité pour toiture Partie d'ouvrage : Isolants Description : Isolant sous complexe d'étanchéité + colle
	Attention amiante! Photo n°A015 Localisation : Couverture bâtiment principal (Fibro-ciment) Ouvrage : 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes Partie d'ouvrage : Plaque en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Description : Couverture plaques ondulées en fibres-ciment

Photo n°A015
Localisation : Couverture bâtiment principal (Fibro-ciment)
Ouvrage : 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes
Partie d'ouvrage : Plaque en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)
Description : Couverture plaques ondulées en fibres-ciment

Photo n°A016
Localisation : Circulation
Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols
Partie d'ouvrage : Colle de carrelage
Description : Colle/ragréage sous carrelage de sol

Photo n°A017
Localisation : Sanitaires
Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols
Partie d'ouvrage : Colle de carrelage
Description : Colle et réagréage sous carrelage

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M001-P001	Sanitaires	5. Planchers et planchers techniques - Revêtements de sol	Colles	Carrelage de sol + colle **Ref Laboratoire:** AR-17-LE-132421-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amiante non détectées **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M002-P002	Sanitaires	5. Planchers et planchers techniques - Revêtements de sol	Colles	Plinthe carrelage + colle **Ref Laboratoire:** AR-17-LE-132422-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amiante de type chrysotile (Colle des plinthes carrelage) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M003-P003	Sanitaires	3. Parois verticales intérieures - Revêtement de murs, de poteaux, de cloisons légères ou préfabriquées, de gaines, de coffres et des portes coupe-feu et pare-flamme	Colles des carrelages	Faïence murale + colle **Ref Laboratoire:** AR-17-LE-132423-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amiante de type chrysotile (Colle des faïences murales) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M004-P004	Sanitaires	3. Parois verticales intérieures - Revêtement de murs, de poteaux, de cloisons légères ou préfabriquées, de gaines, de coffres et des portes coupe-feu et pare-flamme	Peintures (intumescentes, bitumineuses, décoratives)	Enduit + peinture **Ref Laboratoire:** AR-17-LE-132424-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amiante non détectées **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M005-P005	Circulation	4. Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés	Plaque de plâtre cartonnée **Ref Laboratoire :** AR-17-LE-132425-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amiante non détectées **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M006-P006	Circulation	8. Équipements divers et accessoires - Installations autres	Joints	Joint mousse entre paroi en verre ondulé et châssi bois **Ref Laboratoire:** AR-17-LE-132426-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amiante non détectées **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	Pas de photo
M007-P007	Menuiseries extérieures	8. Équipements divers et accessoires - Installations autres	Joints	Joint intérieur entre fenêtre et couvre-joint **Ref Laboratoire:** AR-17-LE-132427-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amiante non détectées **Analyse à réaliser:** 1 couche	
M008-P008	Façade avant	2. Parois verticales extérieures - Mur et cloisons «en dur»	Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés	Peinture (Grise) **Ref Laboratoire:** AR-17-LE-132428-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amiante non détectées **Analyse à réaliser:** 1 couche	
M009-P009	Façade avant	2. Parois verticales extérieures - Mur et cloisons «en dur»	Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés	Peinture (Bleu clair) **Ref Laboratoire:** AR-17-LE-132429-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amiante non détectées **Analyse à réaliser:** 1 couche	
M010-P010	Façade avant	2. Parois verticales extérieures - Mur et cloisons «en dur»	Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés	Peinture (Beige) **Ref Laboratoire:** AR-17-LE-132430-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amiante non détectées **Analyse à réaliser:** 1 couche	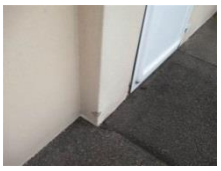
M011-P011	Façades arrières	2. Parois verticales extérieures - Mur et cloisons «en dur»	Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés	Peinture (Bleu clair) **Ref Laboratoire:** AR-17-LE-132431-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amiante non détectées **Analyse à réaliser:** 1 couche	
M012-P012	Menuiseries extérieures	8. Équipements divers et accessoires - Installations autres	Joints	Joint d'étanchéité entre fenêtre et ébrasement **Ref Laboratoire:** AR-17-LE-132432-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amiante non détectées **Analyse à réaliser:** 1 couche	

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M013-P013	Façades arrières	2. Parois verticales extérieures - Bardages	Plaques	Bardeaux bitumineux sur bandeau couverture **Ref Laboratoire:** AR-17-LE-132433-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amiante de type chrysotile **Analyse à réaliser:** 1 couche	
M014-P014	Couverture salle d'activités (Étanchéité)	1. Toiture, terrasse et étanchéité - Complexe d'étanchéité pour toiture	Complexe asphalté	Complexe d'étanchéité (Couches supérieures) **Ref Laboratoire:** AR-17-LE-132434-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amiante non détectées **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M015-P015	Couverture salle d'activités (Étanchéité)	1. Toiture, terrasse et étanchéité - Complexe d'étanchéité pour toiture	Complexe asphalté	Complexe d'étanchéité (Couches inférieures) **Ref Laboratoire:** AR-17-LE-132435-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amiante non détectées **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M016-P016	Couverture salle d'activités (Étanchéité)	1. Toiture, terrasse et étanchéité - Complexe d'étanchéité pour toiture	Isolants	Isolant sous complexe d'étanchéité + colle **Ref Laboratoire:** AR-17-LE-132436-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amiante non détectées **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M018-P017	Circulation	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage	Colle et ragréage sous carrelage **Ref Laboratoire:** AR-18-LE-002772-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amainet de type chrysotile **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M001-P018	Sanitaires	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage	Colle et ragréage sous carrelage **Ref Laboratoire:** AR-18-LE-004685-01 **Commentaires Laboratoire:** Fibres d'amiante non détectées **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

Copie des rapports d'essais : Voir pages suivantes

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132421-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 1/2
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	M001-P001 Colles Sanitaires	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) (foncé) ; matériau dur de type joint ciment (gris) (foncé) ; matériau semi-dur (gris) (clair)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132421-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 2/2
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132422-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 1/1
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
002	M002-P002 Colles Sanitaires	Matériau dur de type carrelage, faïence (noir) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** *	1	Traitement acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132423-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 1/2
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
003 (1)	M003-P003 Colles des carrelages Sanitaires	Matériau dur de type carrelage, faïence (jaune) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau dur de type joint ciment (gris) (foncé)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Observation(s) échantillon(s)

(1) Un matériau de type peinture beige est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132423-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 2/2
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132424-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 1/1
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
004	M004-P004 Peintures (intumescentes, bitumineuses, décoratives) Sanitaires	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132425-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 1/1
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
005	M005-P005 Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés Circulation	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132426-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 1/2
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
006 (1)	M006-P006 Joints Circulation	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) en traces ; matériau souple de type joint (gris)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Observation(s) échantillon(s)

(1) Un matériau de type poussière est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132426-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 2/2
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132427-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 1/1
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
007	M007-P007 Joints Menuiseries extérieures	Matériau souple de type joint (blanc)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132428-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 1/1
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
008	M008-P008 Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés Façade avant	Matériau souple (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau (gris) en traces ; matériau (poudreux) (fibreux) (marron) en traces	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132429-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 1/1
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
009	M009-P009 Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés Façade avant	Matériau souple (gris) (bleu) (polymérisé) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau (fibreux) (gris) en traces	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132430-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 1/1
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
010	M010-P010 Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés Façade avant	Matériau souple (beige) (polymérisé) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur (gris) ; matériau (fibreux) (gris) en traces	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132431-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 1/1
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
011	M011-P011 Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés Façades arrières	Matériau souple (bleu) (polymérisé) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau (gris) en traces	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132432-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 1/1
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
012	M012-P012 Joints Menuiseries extérieures	Matériau souple de type joint (blanc) ; matériau semi-dur (gris) en traces	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132433-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 1/1
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
013	M013-P013 Plaques Façades arrières	Matériau semi-dur (bitumineux) (gris) + (noir) (fibreux)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132434-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 1/1
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
014	M014-P014 Complexe asphalté Couverture salle d'activités (Étanchéité)	Matériau souple bitumineux (noir) (fibreux) ; matériau (marron) en traces	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132435-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 1/1
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
015	M015-P015 Complexe asphalté Couverture salle d'activités (Étanchéité)	Matériau de type mousse (gris) en traces ; matériau (beige) en traces ; matériau souple bitumineux (noir) ; matériau (fibreux) (transparent) (beige)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-132436-01 | Version du : 17/11/2017 20:04 | Page 1/1
Dossier N° : 17A042808 | Date de réception : 14/11/2017 | Date d'analyse : 16/11/2017
Référence Dossier : 17/AM/034
Ville d'Hagondange
Mairie Place Jean Burger
57 300 HAGONDANGE
École Maternelle Les Sonatines
2 rue Mozart
57 300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
016	M016-P016 Isolants Couverture salle d'activités (Étanchéité)	Matériau souple bitumineux (noir) ; matériau de type mousse (bleu) ; matériau (bitumineux) (noir)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-LE-001772-01 | Version du : 09/01/2018 3:49 | Page 1/1
Dossier N° : 18A000269 | Date de réception : 06/01/2018 | Date d'analyse : 08/01/2018
Référence Dossier : 17/AM/034
VILLE HAGONDANGE
ECOLE MATERNELLE LES SONATINES
2 RUE MOZART
57300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	M018-P017 - CIRCULATION COLLE RAGREAGE SOUS CARRELAGE	Matériau dur de type ciment-colle (gris) (foncé) + (gris) ; matériau dur (gris) (clair) en traces ; matériau dur de type joint ciment (gris) (foncé)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Lucile Florczak
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SERVICES ASSISTANCE TECHNIQUE MAINTENANCE
Monsieur Stéphane BEHMENBURG
ZA Jacques Velers – 101 Route De Thionville
57300 AY SUR MOSELLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-LE-004685-01 | Version du : 17/01/2018 15:48 | Page 1/1
Dossier N° : 18A001051 | Date de réception : 15/01/2018 | Date d'analyse : 16/01/2018
Référence Dossier : 17/AM/034 IND A
VILLE HAGONDANGE
ECOLE MATERNELLE LES SONATINES
2 RUE MOZART
57300 HAGONDANGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	M001-P018 - COLLE RAGREAGE SOUS CARRELAGE SANITAIRES	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) ; matériau dur de type joint ciment (gris)	**MET** *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux ou produit qualifié de dégradés

Localisation	Identifiant + Description	Etat de conservation	Mesures d'ordre générales préconisées
Néant	-		

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :
- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc…) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc…

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
   a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
   b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
   a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
   c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
   d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
   Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
   a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
   Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
   b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
   c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
   d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
   En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.
En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.
De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.
Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.
Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.
Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de

stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

- **Attestation assurance**
- **Certificat de compétences**

CAM btp

CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances – Siren 778 847 319
Siège social **:** Espace Européen de l'Entreprise - 14 AVENUE DE L'EUROPE – 67300 SCHILTIGHEIM
Adresse postale **:** CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 37 69 00 – Fax 03 88 37 69 99 – www.camacte.com

Notre référence à rappeler dans toute correspondance :
N° assuré : 0570221
N° contrat : 1 220203
N° SIREN : 342592854

Pour tout renseignement, contacter :
CAM btp DELEGATION DE METZ
CS 35580
57078 METZ CEDEX 03
Tél : 03 87 74 23 64
Fax : 03 87 36 24 52
Courriel : metz@camacte.com

SARL SATM
101 RUE DE THIONVILLE
ZA JACQUES VELERS
57300 AY SUR MOSELLE

ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat d'assurance Professions libérales du BTP

Période de validité : du 01/01/2018 au 30/06/2018

La CAM btp ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle Professions libérales du BTP numéro 1 220203.

1 – PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

Seules les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :
01A1 : **Mission 1 : Maîtrise d'oeuvre complète -Etudes générales-**
01DI : **Maitrise d'oeuvre conception/réalisation:spécialité Vrd-assainissement**
01IT : **Maitrise d'oeuvre visant l'entretien/rénovation d'isol.therm.ext.ETICS**
02A1 : **Mission 2 : Maîtrise d'oeuvre de conception-Etudes générales-**
03A1 : **Mission 3 : Maîtrise d'oeuvre de réalisation-Etudes générales-**
08C1 : **M 8 : Etudes techniques Chauffage/ventilation/condit°d'air (loi MOP)**
09C1 : **Etudes techniques Chauffage/Ventilation/Condit°d'air (marché privé)**
04A1 : **Mission 4 : Economie conception-réalisation (Maîtrise d'oeuvre exclue)**
06A1 : **Mission 6:Ordonnancement/Pilotage/Coordination(hors Maîtrise d'oeuvre)**
DIIT : **Diagnostic de systèmes d'isolation thermique extérieure des façades**
EXA1 : **Expert de la construction**
HQE1 : **Mission de consultant HQE**
SEA1 : **Coordination sécurité et protection de la santé selon décret 94-1159.**
05A1 : **Mission 5 :Métrés-Tous corps d'état (hors Maitrise d'oeuvre)**
DIAG : **Diagnostic Amiante (décrets 96-97 / 96-98 / 2001-840 / 2002-839)**

2 – GARANTIES D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET COMPLEMENTAIRE POUR LES OUVRAGES SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

PCOATP0004365589 10/01/2018 15:37

CAM btp

CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances – Siren 778 847 319
Siège social **:** Espace Européen de l'Entreprise - 14 AVENUE DE L'EUROPE – 67300 SCHILTIGHEIM
Adresse postale **:** CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 37 69 00 – Fax 03 88 37 69 99 – www.camacte.com

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux missions professionnelles suivantes : selon liste au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux chantiers dont le coût total de construction T.T.C. tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 30 000 000 €.
  Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 3 000 000 € par sinistre ;
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
  - travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P[(1)(3)], ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P[(2)(3)],
  - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publiée par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics,
  - procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
    - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P[(3)],
    - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) de catégorie A avec avis favorable,
    - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de par l'Agence Qualité Construction AQC) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P
(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012) sont consultables sur le site internet du programme RAGE : www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr
(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC www.qualiteconstruction.com

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

2.1 ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

--- Tableau de la garantie d'assurance de responsabilité décennale obligatoire en page suivante ---

PCOATP0004365589 10/01/2018 15:37

CAM btp

CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances – Siren 778 847 319
Siège social **:** Espace Européen de l'Entreprise - 14 AVENUE DE L'EUROPE – 67300 SCHILTIGHEIM
Adresse postale **:** CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 37 69 00 – Fax 03 88 37 69 99 – www.camacte.com

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	**En habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
	En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

2.2 GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-2 du code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du code civil.
La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.
Le montant de la garantie décennale est fixé à 3 000 000 € par sinistre avec abrogation de la règle proportionnelle liée à l'importance du chantier et constitue l'engagement maximum pour l'assureur du présent contrat.

3 – GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

La garantie objet du présent paragraphe s'applique:
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux opérations de construction non soumises à l'obligation d'assurance dont le coût total de construction T.T.C. tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 6 000 000 €. Au-delà de ce montant, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire auprès de l'assureur un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera appliqué la règle proportionnelle prévue à l'article L121-5 du code des assurances ;
- aux missions professionnelles, travaux, produits et procédés de construction suivants : selon liste au paragraphe 2 ci-avant.

PCOATP0004365589 10/01/2018 15:37

CAM btp

CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances – Siren 778 847 319
Siège social **:** Espace Européen de l'Entreprise - 14 AVENUE DE L'EUROPE – 67300 SCHILTIGHEIM
Adresse postale **:** CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 37 69 00 – Fax 03 88 37 69 99 – www.camacte.com

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur. Tous travaux, ouvrages ou opérations ne correspondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet sur demande spéciale de l'assuré d'une garantie spécifique, soit par contrat soit par avenant.

4 – GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique:
- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de son cabinet ou de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

5 – GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale traités au paragraphe 2 ci-avant.
La garantie objet du présent paragraphe s'applique:
- aux missions professionnelles listées au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Schiltigheim,
Le 08/12/2017

Le Directeur général

PCOATP0004365589 10/01/2018 15:37

CERTIFICAT DE COMPETENCES

DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

DEKRA

Stéphane **BEHMENBURG**

est titulaire du certificat de compétences N° DTI2520
pour :

	DU	AU
Diagnostic amiante	25/02/2014	24/02/2019

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et des diagnostics amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011. Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'état relatif à la prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011. Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes d'accréditation modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011. Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

Délivré à Bagneux, le 27 février 2014

Diagnostiqueur immobilier certifié* DEKRA

Pour DEKRA Certification S.A.S
Yvan MAINGUY, Directeur Général

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES

Numéro d'accréditation : 4-0091
Portée disponible sur www.cofrac.fr

DEKRA Certification S.A.S - 5, Avenue Garlande 92220 Bagneux - Siren 491 590 279 RCS Nanterre
Tél.: 01 41 17 11 24 – www.certification-diagnostiqueurs-immobiliers.fr

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible